



**ÉTABLISSEMENT : LYCÉE PROFESSIONNEL PHILADELPH DE GERDE**

Réuni le :

Heure de début de séance :

Heure de fin de séance :

	NOM PRÉNOM	Qualité
Président de séance	MAHALIN Jean-Michel	Proviseur
Secrétaire de séance	DEHEZ Catherine	Parent d'élève

Nombre de membres présents :

Quorum :

Le procès-verbal de la séance du précédent CA réuni le  est  approuvé  refusé

Chapitre	Nature des questions traitées	Nombre de pages	Observations éventuelles
I	Affaires Administratives		
II	Affaires Pédagogiques		
III	Affaires Financières		
IV	Questions Diverses		
V	Divers ANNEXES		
	TOTAL		

Date et Signature du Président de séance	Date et Signature du Secrétaire de séance	Date de transmission
 		

Lycée professionnel Philadelphie de Gerde - Conseil d'administration – séance du 22 novembre 2022

Qualité	Nom	Suppléant	Excusé	Absent	Signature
<b>Membres de droit</b>					
Chef d'établissement	Jean-Michel MAHALIN				
Adjoint au chef d'établissement	Isabelle CARLIN				
Gestionnaire	Pierre CASTEDO				
DDFPT	Philippe BRUNEAU				
Représentants du Conseil Régional	Patrick GUILLEMOTEAU		x		
	Marie-Laure CUVELIER		x		
Représentant de la Commune	Cem ORUC				
Représentant de la Métropole	Zeineb LOUNICI				
Personnalités qualifiées	Stéphane BELLET				
	Nathalie RIOUX		x		
<b>Représentants élus du personnel enseignant et d'éducation</b>					
Représentant personnel Enseignant	Guillaume LAMBALLAIS				
	Christophe DUTHEIL				
	Alain RESET	<i>M. Jumas</i>			
	Sellam AKAOUCH				
	Florane PEPIN	<i>V. STRAPERTE</i>			<i>Florane</i>
	Carole ROUSSEL-VIGNES				
	Franck BERGEZ-BENEBIG				
<b>Représentants élus des personnels administratifs, sociaux et de santé, techniques, ouvriers et de service</b>					
Représentant personnel ATOSS	Joachim ALMEIDA		<i>Jo</i>		
	Nathalie FIORAVANTI				
	Yvon SAEZ				
<b>Représentants élus des parents d'élèves</b>					
Représentant parent d'élèves	Sandrine CHARLES				
	Delphine MONTAUT				
	Catherine DEHEZ				
	Marjorie MADEC				
	Martinho VERISSIMO RIBEIRO				
<b>Représentants élus des élèves</b>					
Représentant des élèves	Thomas LADAURADE				
	Oumar SAW				
	Maëva POIROTTE				
	Allan LACOSTE				
	Rayane ELOUNISSI				
<b>Nombre de présents :</b>			<b>Quorum : 16</b>		

stagiaire CPE  
CPE

Kathleen RODRIGUEZ  
ALICE ZAFORO / *notes*

Alice 21/5



- Séance du 22 novembre 2022
- N° de séance : 3 - année scolaire 2022/2023

## PRÉAMBULE

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 18h05

Mme DEHEZ, représentante des parents d'élèves, est proposé pour être secrétaire de séance.

Le procès-verbal du CA du 20 octobre 2022 est approuvé / ~~modifié~~ (*rayez la mention inutile*)

## CHAPITRE I

## AFFAIRES PÉDAGOGIQUES

### 1- Projet d'accueil de chien d'assistance à la réussite scolaire

1.1. Énonce de la question ou du sujet abordé : validation du projet

1.2. Présentation / contexte :

Au-delà de tous les dispositifs institutionnels ou partenariaux dont nous avons pu nous emparer afin d'amener chaque élève à s'épanouir, nous cherchions depuis l'an dernier un projet qui nous permettrait de mobiliser l'ensemble de la communauté scolaire, dans le cadre de l'analyse ci-dessus, afin de stimuler l'acquisition et le renforcement des compétences psycho sociales et ainsi remobiliser les élèves sur les apprentissages. Lors de nos recherches nous nous sommes particulièrement intéressés aux chiens d'assistance à la réussite scolaire, et pris attache avec les établissements en accueillant, pour un retour d'expérience. L'association Handi'Chiens forme depuis deux ans des chiens d'assistance à la réussite scolaire, ne faisant payer que les formations nécessaires pour assurer la réussite du projet et bien sur le bien-être de l'animal.

1.3. Commentaires / débat :

Suite à la présentation du projet par Mme Carlin mettant en avant les expériences concluantes des établissements ayant déjà mis en place un chien d'assistance à la réussite scolaire (climat apaisé, responsabilisation des élèves, gain de confiance en soi pour certains d'entre eux...).

Le chien est confié en mai ou novembre.

Il est souhaitable de déposer le dossier de demande de subvention auprès du Conseil Régional dès le début de 2023.

Les professeurs expriment le fait qu'ils auraient souhaité être informés du projet en amont du CA et qu'ils souhaitent plus d'informations et un délai de réflexion.

Il est donc décidé de voter pour le projet pédagogique afin de lancer les démarches nécessaires pour ne pas bloquer le projet. Ce point sera remis à l'ordre du jour du CA du 23 février et le projet sera confirmé ou infirmé.

1.4. Résultats du vote adoptant le projet d'accueil de chien d'assistance à la réussite scolaire

Pour : 15    Contre : 0    Abstention : 4

**2. Contrats et conventions**

- 2.1. Énoncé de la question ou du sujet abordé : demande d'autorisation du CA pour la signature de la convention avec le Rotary Club de Pessac :
- 2.2. Présentation / contexte : Le Rotary club de Pessac est en charge de l'organisation du RYLA 2023 (Rotary Youth Leadership Awards) pendant la période des vacances d'avril 2023 (du 15 au 22/04).

Le Club a sollicité le lycée pour l'occupation de locaux (salle polyvalente, salles de classe et salle de restauration) ainsi que l'internat pour 38 à 40 personnes.

La convention doit également être signée par le président du Conseil Régional.

- 2.3. Commentaires / débat :

Cette mise à disposition des locaux à raison de 15€ / jour / personne permettrait une rentrée d'argent non négligeable pour l'établissement.

Mme Fioravanti s'interroge sur qui devra faire le ménage à la fin de cette mise à disposition. Il apparaît dans la convention que c'est le Rotary Club qui prend en charge le ménage et s'engage à restituer les locaux propres.

- 2.4. Résultats du vote autorisant le chef d'établissement à signer la convention tripartite avec le ROTARY Club de Pessac.  
 Pour : 19      Contre : 0      Abstention : 0

**3. Budget 2023**

- 3.1. Énoncé de la question ou du sujet abordé : adoption du budget 2023
- 3.2. Présentation / contexte : Monsieur CASTEDO et Monsieur MAHALIN présentent le budget 2023 de l'établissement, ainsi que les variations 2022/2023 de certaines lignes, en suivant les règles habituelles :
- 3 services généraux : AP, VE et ALO
  - 2 services spéciaux : bourses et restauration-hébergement

Le budget présenté a été envoyé à tous les membres du CA avec leur convocation.

La dotation de fonctionnement 2023 d'un montant de 455 346 € est en augmentation de 76,7 % par rapport à 2022.

Le budget prévisionnel 2023 se présente ainsi en dépenses et en recettes :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

Services	dépenses	recettes	Variations/2022
Activité pédagogique	69 521,61	69 521,61	- 10,71 %
Vie de l'élève	211 088,82	211 088,82	+ 0,42 %
Administration et logistique	505 115,94	505 115,94	+ 50,86 %
<b>Total services généraux (1)</b>	<b>785 726,37</b>	<b>785 726,37</b>	<b>+ 26,14 %</b>
Restauration et hébergement	184 591,77	184 591,77	-24,42 %
Bourses	165 000,00	165 000,00	0,00 %
<b>Total services spéciaux (2)</b>	<b>349 591,77</b>	<b>349 591,77</b>	<b>-14,58 %</b>
<b>Total section de fonctionnement (1)+(2)</b>	<b>1 135 318,14</b>	<b>1 135 318,14</b>	<b>+10,00 %</b>

- 3.3.

### 3.4. Commentaires / débat :

Présentation par Monsieur Castedo expliquant la ventilation et les fortes augmentations de certains postes (énergie et restauration).

Intervention de Monsieur Akaouch sur le GRETA et ses reversions.  
Il semble que des reversions de 2019 et 2020 ne soient toujours pas effectives.  
A-t-on une visibilité sur ce qui a été versé et ce qu'il reste à verser ?

Monsieur Castedo explique qu'il est très difficile de faire un point à ce jour.

Monsieur Dutheil s'interroge sur le fait que le GRETA ne soit pas membre de droit du CA, ne pourrait-on pas les inviter dans ce cas.

Réponse de Monsieur Mahalin : ils ne font pas parti des instances du CA mais on pourrait en effet les inviter.

### 3.1. Résultats des votes adoptant le budget 2023

Pour : 19      Contre : 0      Abstention : 0

Résultats des votes adoptant la durée des amortissements d'une durée de 5 années

Pour : 19      Contre : 0      Abstention : 0

## CHAPITRE IV

## QUESTIONS DIVERSES

- 1- Le toner de l'imprimante EPS est vide et on ne peut plus imprimer. Une décision aurait été prise en CA sur le fait de ne plus changer les toners. Cela pose un gros problème et handicape l'équipe EPS dans son travail car l'imprimante connectée par défaut est aux ateliers.

Le proviseur répond, qu'en effet, il est souhaitable de limiter au maximum les imprimantes dans l'établissement eu égard aux coûts unitaire d'une impression. En ce qui concerne l'EPS, le problème a été réglé et ils ont récupéré l'imprimante qui était sur le bureau du gestionnaire. Par ailleurs, le driver d'impression va être modifié afin qu'ils impriment sur le copieur de l'établissement, ce qui leur évitera d'aller jusqu'aux ateliers.

- 2- Malgré la réponse déjà apportée, la question est reposée concernant la possibilité de se garer normalement même en arrivant à 10h le matin. Devoir aller se garer avenue de Canéjan est très problématique. Est-il possible qu'un délestage soit organisé en cas de besoin vers les places accessibles dans l'établissement ?

Le proviseur rappelle que cette question a déjà été posée au CA du budget en 2021 et que depuis, il n'y a pas eu de changement : nous n'avons pas d'autres solutions que le stationnement dans la rue devant le lycée, les places dans l'enceinte du lycée étant au nombre de 6, et déjà occupées par certaines catégories de personnels ou le véhicule du lycée.

L'ordre du jour étant épuisé. La séance est levée à 20h00

Le Président



Le secrétaire de séance

